

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 9 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 3 juin 2020, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à l'espace Aragon, salle Léo Lagrange, en application de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, Mme Christine TAVERNIER, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Sophie Anne PEAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Angélique OUTREBON, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe JOLY, Mme Nathalie BERNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ : M. Jean-Noël DAUFFY qui donne procuration à M. Philippe JOLY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Olivier MALECAMP

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 27

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 26 mai 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- **Délibération n°CM02/032/2020 : Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 12 février 2020**

- Prend acte de ces décisions :

19/2020	24/02/2020	-	Participations des familles – Séjour « char à voile » de l'espace jeunes – Du 9 au 11 octobre 2020	-
20/2020	25/02/2020	SCP PROUX JOB PARIS	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale – Avenant n°1	51 089.17 € TTC
21/2020	25/02/2020	SARL ABSYS	Contrat de maintenance sur site du matériel informatique – Société Absys – Année 2020	540 € HT / mois
22/2020	25/02/2020	Pierre PIAZZA	Convention de partenariat avec Pierre PIAZZA – Conférence à la Médiathèque du 25/04/2020	200 € TTC

23/2020	25/02/2020	Association Paris Polar	Accord avec l'association Paris Polar – Animation à la Médiathèque le 25/04/2020	200 € TTC
24/2020	03/03/2020	Comité de l'Essonne de la Ligue Nationale contre le cancer	Convention de partenariat – Espace sans tabac – Comité de l'Essonne de la Ligue Nationale contre le cancer	-
25/2020	06/03/2020	Caisse des Allocations Familiales de l'Essonne	Convention d'objectifs et de financement – Caisse des Allocations Familiales de l'Essonne – Prestation de service « Contrat enfance jeunesse » 2019/2022	
26/2020	09/03/2020	EARL Pierre Arnold	Facturation droit de place décembre 2019	62.00 €
27/2020	10/03/2020	Association Scopitone et Cie	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Association Scopitone et Cie – Spectacle Cendrillon le 06/05/2020 sur le parvis de la Médiathèque	2 067.14 €
28/2020	12/03/2020	Eurofêtes Evénements	Signature d'un bon de commande – Spectacle pyrotechnique du 31/05/2020 – Société Eurofêtes Evénements	11 000 € TTC
29/2020	18/03/2020	ASTE	Avenant à la convention – Modification article VII : reconduction tacite	-
30/2020	24/03/2020	-	Remboursement des participations des familles suite à l'annulation du séjour ALSH à Seytroux, du 4 au 10 avril 2020 – Crise sanitaire Covid-19	-
31/2020	30/03/2020	-	DM1 – Virement de crédits des Dépenses Imprévues	1 236.00 € TTC
32/2020	21/04/2020	Namasté	Signature d'un avenant – Spectacle du 04/10/2020	2 600 € TTC
33/2020	21/04/2020	Région Ile-de-France	Convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale - signature	-
34/2020	05/05/2020	-	Tarification d'une prestation périscolaire à compter du 11/05/2020 : Garderie élémentaire	-
35/2020	18/05/2020	Ecolab Pest France	Contrat de désinsectisation blattes dans les écoles et à l'ALSH	1 074 € TTC

• **Délibération n°CM02/033/2020 : Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire (art. L.2122-22 et L. 2122-23 du C.G.C.T)**

- **Décide** de déléguer au Maire les délégations ci-dessous :

- **Dit** que les décisions du Maire feront l'objet d'une communication à l'organe délibérant.

1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

- 2) Fixer, dans les limites d'un montant de 600 € (unitaire), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3) Procéder, dans la limite de 75 % du montant des dépenses de travaux inscrites à la section investissement, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au Budget.
- 5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- 6) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- 7) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9) Accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €.
- 11) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 12) Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- 13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- 14) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code sans limite.
- 15) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour des contentieux réclamant urgence et en matière d'infraction aux règles de l'urbanisme et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €.
- 16) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.
- 17) Donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un Etablissement Public Foncier Local.
- 18) Signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).
- 19) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000.00 €.

Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Bernier, M. Dauffy)

• **Délibération n°CM02/034/2020 : Règlement intérieur du conseil municipal : approbation**

- **Adopte** le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune d'Ollainville, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM02/035/2020 : Indemnités de fonction des titulaires des mandats locaux**

- **Décide** d'attribuer au Maire et aux Adjoints les indemnités de fonction précisées ci-dessous :

- Maire 55% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- 1^{er} Adjoint 22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 2^{ème} Adjoint 22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 3^{ème} Adjoint 22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 4^{ème} Adjoint 22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 5^{ème} Adjoint 22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 6^{ème} Adjoint 22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 7^{ème} Adjoint 22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- **Dit** que cette décision sera applicable au 27 mai 2020.

- **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au Budget Primitif 2020.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, M. Dauffy)

• **Délibération n°CM02/036/2020 : Délégation de fonction à 3 conseillers municipaux**

Accepte la proposition de donner délégation de fonction relative :

- à l'événementiel et aux festivités à Monsieur Didier Bonnier, conseiller municipal,
- à la jeunesse, espace jeunes et CME à Monsieur Nicolas Piot, conseiller municipal,
- à la démocratie participative et aux Comités de quartier, Madame Marie-Christine Harislur, conseillère municipale.

- **Dit** que ces délégations feront l'objet d'arrêté individuel du Maire.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, M. Dauffy)

• **Délibération n°CM02/037/2020 : Constitution des commissions municipales**

- **Décide** de procéder à l'élection des membres des commissions municipales selon la composition et répartition indiquées ci-dessous :

Commission	Nombre de membres
Urbanisme et aménagement du Territoire	8 membres (7 membres Liste conduite par M. Giraudeau et 1 membre Liste conduite par M. Joly)
Affaires sociales, politique locale de l'habitat et solidarité	8 membres (7 membres Liste conduite par M. Giraudeau et 1 membre Liste conduite par M. Joly)
Environnement et développement durable	8 membres (7 membres Liste conduite par M. Giraudeau et 1 membre Liste conduite par M. Joly)
Personnel	5 membres (4 membres Liste conduite par M. Giraudeau et 1 membre Liste conduite par M. Joly)
Finances	8 membres (7 membres Liste conduite par M. Giraudeau et 1 membre Liste conduite par M. Joly)
Culture	8 membres (7 membres Liste conduite par M. Giraudeau et 1 membre Liste conduite par M. Joly)
Travaux et gestion du patrimoine bâti	8 membres (7 membres Liste conduite par M. Giraudeau et 1 membre Liste conduite par M. Joly)
Education, temps de l'enfant et politique familiale	8 membres (7 membres Liste conduite par M. Giraudeau et 1 membre Liste conduite par M. Joly)
Sport, domaine associatif et communication	8 membres (7 membres Liste conduite par M. Giraudeau et 1 membre Liste conduite par M. Joly)
Accessibilité et sécurité	1 membre
Restauration	4 membres (3 membres Liste conduite par M. Giraudeau et 1 membre Liste conduite par M. Joly)

- **Décide** de procéder à l'élection des membres des commissions municipales à main levée.

- **Proclame** élus les membres suivants :

Commission	Membres	
Urbanisme et aménagement du Territoire	- Olivier MALECAMP - Marie-Hélène CHAPDELAINE - Nicolas FOUQUE - Thierry FAVOCCIA	- Patrick BONNEMYE - Nicolas PIOT - Christine ROUSSET - Nathalie BERNIER
Affaires sociales, politique locale de l'habitat et solidarité	- Muriel CHEVRON - Olivier MALECAMP - Nicolas FOUQUE - France NOIROT	- Isabelle BOTIN - Marie-Christine HARISLUR - Sophie Anne PÉAN - Jean-Noël DAUFFY
Environnement et développement durable	- Régis CARPENTIER - Nicolas FOUQUE - Patrick BONNEMYE - Marie-France DELANZY	- Michel BURILLO - Thierry DELCUPE - Marie-Christine HARISLUR - Jean-Noël DAUFFY
Personnel	- Régis CARPENTIER - Olivier MALECAMP - Muriel CHEVRON	- Marie-France DELANZY - Jean-Noël DAUFFY
Finances	- Marie-Hélène CHAPDELAINE - Olivier MALECAMP - Muriel CHEVRON - Régis CARPENTIER	- Nicolas FOUQUE - Christine TAVERNIER - Thierry FAVOCCIA - Philippe JOLY
Culture	- Marie-Hélène CHAPDELAINE - Thierry FAVOCCIA - Pierre PAREUX - Didier BONNIER	- Sophie Anne PÉAN - Véronique MAFFÉO - Adeline CLOGENSON - Nathalie BERNIER
Travaux et gestion du patrimoine bâti	- Nicolas FOUQUE - Marie-Hélène CHAPDELAINE - Olivier MALECAMP - Thierry FAVOCCIA	- Didier BONNIER - Angélique OUTREBON - Nicolas PIOT - Philippe JOLY
Education, temps de l'enfant et politique familiale	- Christine TAVERNIER - Muriel CHEVRON - Pierre PAREUX - France NOIROT	- Isabelle BOTIN - Marie-Christine HARISLUR - Ludovic GOURDY - Nathalie BERNIER
Sport, domaine associatif et communication	- Thierry FAVOCCIA - Christine TAVERNIER - Pierre PAREUX - Didier BONNIER	- Thierry DELCUPE - Angélique OUTREBON - Ludovic GOURDY - Philippe JOLY
Accessibilité et sécurité	- Marie-Hélène CHAPDELAINE	
Restauration	- Muriel CHEVRON - Christine TAVERNIER	- Ludovic GOURDY - Nathalie BERNIER

Adoptée à l'unanimité

• Délibération n°CM02/038/2020 : Fixation du nombre et désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

- **Décide** de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, répartis, comme suit :

- ✓ Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S
- ✓ 8 membres élus au sein du Conseil Municipal

✓ 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

- **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée et à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 8 membres issus du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 8

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3,375

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1, conduite par M. Giraudeau - Chevron Muriel - Malecamp Olivier - Patrick Bonnemye - Delanzy Marie-France - Delcupe Thierry - Noirot France - Péan Sophie Anne - Botin Isabelle	24	7	0	7
Liste 2, conduite par M. Joly : - Joly Philippe - Bernier Nathalie - Dauffy Jean-Noël	3	0	1	1

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- 1- Chevron Muriel (liste n°1)
- 2- Malecamp Olivier (liste n°1)
- 3- Patrick Bonnemye (liste n°1)
- 4- Delanzy Marie-France (liste n°1)
- 5- Delcupe Thierry (liste n°1)
- 6- Noirot France (liste n°1)
- 7- Péan Sophie Anne (liste n°1)
- 8- Joly Philippe (liste n°2)

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

• **Délibération n°CM02/039/2020 : Désignation des membres de la Caisse des Ecoles**

- **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée et à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 8 membres issus du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles

Nombre de votants : 27
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 Sièges à pourvoir : 6
 Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4,5

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1, conduite par M. Giraudeau : - Botin Isabelle - Noiroot France - Clogenson Adeline - Harislur Marie-Christine - Pareux Pierre - Tavernier Christine	24	5	0	5
Liste 2, conduite par M. Joly - Bernier Nathalie - Dauffy Jean-Noël - Joly Philippe	3	0	1	1

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, le Maire étant président de droit :

- 1- Botin Isabelle (liste n°1)
- 2- Noiroot France (liste n°1)
- 3- Clogenson Adeline (liste n°1)
- 4- Harislur Marie-Christine (liste n°1)
- 5- Pareux Pierre (liste n°1)
- 6- Bernier Nathalie (liste n°2)

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

• **Délibération n°CM02/040/2020 : Désignation des membres du Comité Technique (C.T.)**

- **Arrête :**

Article 1 : Désignation des nouveaux représentants de la collectivité, au nombre de 6

3 titulaires : Giraudeau Jean-Michel, Chevron Muriel, Carpentier Régis

3 suppléants : Malecamp Olivier, Delanzy Marie-France, Bonnemye Patrick

Article 2 : Rappel des représentants du Personnel, au nombre de 6

3 titulaires : Hunger Sandrine, Joubert Claire, Fontaine Thierry

3 suppléants : Lesieur Christine, 2 démissionnaires non remplacés

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, M. Dauffy)

• **Délibération n°CM02/041/2020 : Désignation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

- Arrête :

Article 1 : Désignation des nouveaux représentants de la collectivité, au nombre de 6

3 titulaires : Giraudeau Jean-Michel, Chevron Muriel, Carpentier Régis

3 suppléants : Malecamp Olivier, Delanzy Marie-France, Bonnemye Patrick

Article 2 : Rappel des représentants du Personnel, au nombre de 6

3 titulaires : Buthier Aurélie, Foiny Caroline, Morcamp Mélissa

3 suppléants : Compin Nicolas, Nunes Marina, Fontaine Thierry

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, M. Dauffy)

• **Délibération n°CM02/042/2020 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

- **Décide** à l'unanimité de procéder à main levée à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,4

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1, conduite par M. GIRAudeau - Malecamp Olivier - Chapdelaine Marie-Hélène - Bonnemye Patrick - Delcupe Thierry - Fouque Nicolas	24	4	0	4
Liste 2, conduite par M. JOLY : - Joly Philippe - Dauffy Jean-Noël	3	0	1	1

- **Proclame** élus les membres titulaires suivants :

- 1- Malecamp Olivier (liste n°1)
- 2- Chapdelaine Marie-Hélène (liste n°1)
- 3- Bonnemye Patrick (liste n°1)
- 4- Delcupe Thierry (liste n°1)
- 5- Joly Philippe (liste n°2)

Membres suppléants

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,4

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1, conduite par M. GIRAUDEAU - Piot Nicolas - Gourdy Ludovic - Bonnier Didier - Mafféo Véronique - Pareux Pierre	24	4	0	4
Liste 2, conduite par M. JOLY : - Dauffy Jean-Noël - Bernier Nathalie	3	0	1	1

- **Proclame** élus les membres suppléants suivants :

- 1- Piot Nicolas (liste n°1)
- 2- Gourdy Ludovic (liste n°1)
- 3- Bonnier Didier (liste n°1)
- 4- Mafféo Véronique (liste n°1)
- 5- Dauffy Jean-Noël (liste n°2)

• **Délibération n°CM02/043/2020 : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration du Collège de la Fontaine aux Bergers**

- **Désigne :**

Madame Christine Tavernier, née le 30 avril 1957, domiciliée 8, rue du Grand Clos – 91340 OLLAINVILLE, pour représenter le Maire au sein du Conseil d'administration du Collège de la Fontaine aux Bergers sis 14, rue de la Roche – OLLAINVILLE (91340).

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Tavernier)

• **Délibération n°CM02/044/2020 : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'E.R.E.A. « Le Château du Lac »**

- **Désigne :**

- Madame Marie-Christine Harislur, pour représenter le Maire au sein du Conseil d'administration de l'E.R.E.A. « Le Château du Lac » sis 2, rue de la Roche – OLLAINVILLE (91340).

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM02/045/2020 : Désignation des délégués dans les comités de quartier**

- **Désigne :**

- Madame Marie-Christine Harislur,
- Monsieur Michel Burillo,
- Monsieur Thierry Favoccia,
- Monsieur Thierry Delcupe,

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM02/046/2020 : Désignation de délégués au Comité des Fêtes**

- **Désigne** en qualité de délégués:

- Monsieur Michel Burillo,
- Monsieur Didier Bonnier,
- Madame Christine Rousset,

pour représenter le Maire au Comité des Fêtes dont le siège social est en Mairie – 2, rue de la Mairie – 91340 OLLAINVILLE.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM02/047/2020 : Désignation de délégués au Comité de Jumelage**

- **Désigne** en qualité de délégués:

- Madame Véronique Mafféo,
- Monsieur Olivier Malecamp,
- Madame Christine Tavernier,
- Madame France Noirot,

pour représenter le Maire au Comité de Jumelage sis en Mairie – 2, rue de la Mairie – 91340 OLLAINVILLE.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM02/048/2020 : Désignation d'un délégué au Club de l'Espérance**

- **Désigne** en qualité de déléguée :

Madame France Noirot,

pour représenter le Maire au Club de l'Espérance dont le siège social est en Mairie – 2, rue de la Mairie – 91340 OLLAINVILLE.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM02/049/2020 : Désignation d'un délégué à l'Ecole de Musique Emmanuel Chabrier**

- **Désigne** en qualité de déléguée :

Madame Marie-Hélène Chapdelaine,

pour représenter le maire à l'Ecole de Musique Emmanuel Chabrier dont le siège social est en Mairie de Bruyères-le-Châtel – 91680 BRUYERES LE CHATEL.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM02/050/2020 : Désignation des délégués dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale / Délégués au Syndicat de l'Orge (SYORP)**

- **Désigne** en qualité de délégués titulaires:

- Monsieur Nicolas Fouque,
- Monsieur Régis Carpentier,

- **Désigne** en qualité de délégués suppléants :

- Monsieur Olivier Malecamp,
- Monsieur Ludovic Gourdy,

pour représenter le Maire au Comité Syndical du Syndicat de l'Orge, dont le siège est domicilié 163, route de Fleury – 91172 VIRY-CHATILLON.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM02/051/2020 : Désignation des délégués dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale / Délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de la Région d'Arpajon (SIEGRA)**

- Désigne en qualité de délégués titulaires:
 - Monsieur Nicolas Fouque,
 - Monsieur Ludovic Gourdy,
- Désigne en qualité de délégués suppléants :
 - Monsieur Olivier Malecamp,
 - Monsieur Patrick Bonnemye,

pour représenter le Maire au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de la Région d'Arpajon (SIEGRA) dont le siège est en Mairie d'Egly – 4, Grande rue – 91520 EGLY.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM02/052/2020 : Désignation de 2 représentants au pôle européen TER@TEC, outil de synergie**

- Désigne en qualité de délégué titulaire :
Monsieur Jean-Michel Giraudeau,
- Désigne en qualité de déléguée suppléante :
Madame Véronique Mafféo,

pour représenter la commune au sein de l'association TER@TEC dont le siège est situé au CEA – Domaine du Grand Rué – 91680 BRUYERES LE CHATEL.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM02/053/2020 : Désignation d'un représentant au Centre d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC Cœur Essonne)**

- Désigne :
Madame Marie-France Noirot,
pour représenter la commune au sein du Centre d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC Cœur Essonne), dont le siège est situé à COURCOURONNES (91080) – 128, allée des Champs Elysées.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM02/054/2020 : Désignation d'un correspondant Défense**

- Désigne comme correspondant Défense :
Monsieur Nicolas Fouque pour représenter la commune.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM02/055/2020 : Désignation d'un représentant des élus de la collectivité au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)**

- **Désigne :**

Monsieur Nicolas Fouque,
pour représenter le collège des élus au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) – 10 parc Ariane – Bâtiment Hélios – 78284 GUYANCOURT Cedex.

Adoptée à l'unanimité

II. FINANCES

• **Délibération n°CM02/056/2020 : Stade – Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football – Abris de touche**

- **Sollicite** auprès de la Fédération Française de Football (FFF) une subvention représentant 30 % du coût HT soit 1 555.20 € afin d'acquérir des abris de touche pour le stade de l'Orangerie.

- **Approuve** le projet et le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Abris de touche (4)	5 184.00 €	Participation FFF	1 555.20 €
		Fonds propres communes	3 628.80 €
TOTAL	5 184.00 €	TOTAL	5 184.00 €

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM02/057/2020 : Appel à projet Accueil de loisirs – Acquisition de matériel – Caisse d'Allocations Familiales**

- **Prend acte** qu'une somme de 3 993.30 € a été inscrite au budget primitif 2020 pour l'acquisition de matériel à l'accueil de loisirs,

- **Décide** de répondre à l'appel à projets 2020 lancé par la Caisse d'Allocation Familiales de l'Essonne

- **Autorise** M. le Maire à déposer un dossier et à signer tout document utile.

Adoptée à l'unanimité

III. ENFANCE

• **Délibération n°CM02/058/2020 : Fixation d'un tarif : Restauration scolaire obligatoire – Covid-19**

- **Décide** de facturer le prix du repas à hauteur de 1.28 € (tarification correspondant au QF1) aux familles dont les enfants ne sont pas inscrits à la restauration le reste de l'année scolaire et qui fréquentent depuis le 12 mai les écoles de la commune,

- **Prend acte** que cette mesure prendra fin le 3 juillet 2020,

- **Charge** M. le Maire d'en informer les familles concernées.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, M. Dauffy)

IV. PERSONNEL

- **Délibération n°CM02/059/2020 : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid19**

- **Décide** d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant la période de confinement, soit du 18 mars au 10 mai 2020

- Sujétions exceptionnelles, surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail
- Exposition au risque de contracter le virus auprès de certains publics

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000 €.

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juin 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- **Autorise** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **Déclare** prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Adoptée à l'unanimité

V. INFORMATION

- **Organisation du travail par fortes chaleurs – Règlement**

Pour limiter les risques d'accidents du travail liés à de fortes chaleurs, les employeurs doivent mettre en place une série de précautions afin de protéger les travailleurs les plus exposés.

Monsieur Jean-Michel Giraudeau, Maire, informe donc le conseil municipal que les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, réuni le 26 février dernier, ont approuvé le règlement de travail en cas de fortes chaleurs applicable au personnel communal d'Ollainville.

Ce règlement, distribué à tous les agents, est entré en application depuis début juin.

La séance est close à 22h50

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU



Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 20 juin 2020.